

ANIMATEUR DE CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Référent Ecole

Service : Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Intitulé du Poste : Animateur CLSH (Maternelle ; Élémentaire ; Périscolaire ; Extrasolaire ; Pause méridienne)

Statut : Catégorie C

Responsable Hiérarchique : Directeur du CLSH (N+1)

Directeur général adjoint en charge des services à la population (N+2)

Missions :

- Assurer l'accueil des publics de l'Accueil de loisirs, du pré et post scolaire et du restaurant d'enfants ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en place des projets pédagogiques des accueils de loisirs ;
- Organiser, développer et évaluer les cycles d'activités des projets éducatifs et pédagogiques proposés aux différents publics (maternelle et élémentaire) ;
- Suivre les effectifs du pré, du post et de la restauration ;
- Assurer le suivi des pointages du pré, post scolaire et de la restauration ;
- Coordination des affectations des groupes dans les activités respectives ;
- Coordination de l'organisation des déplacements des enfants dans les activités ;
- Assurer l'accueil et la communication avec les familles en périscolaire.

Qualités professionnelles et personnelles :

- Être polyvalent et mobile ;
- Sens et goût du travail en équipe ;
- Autonomie et gestion de son temps de travail ;
- Assiduité, rigueur et sens de l'organisation ;

Compétences :

- B.A.F.A. **complet obligatoire** ;
- BAFD (ou équivalent) apprécié ;
- Expérience dans l'animation avec les 3/5 ans et/ou les 6/11 ans ;
- Connaissance des publics accueillis et du développement de l'enfant ;
- Connaître les bases de la réglementation de l'animation et des accueils collectifs de mineurs ;
- Connaissance de l'environnement éducatif de la commune ;
- Savoir inventer, conduire, réguler, évaluer une séquence d'animation ;
- Compétences relationnelles (avec les enfants, les familles, les partenaires de l'action éducative publique...) ;
- Sens du service public.

Exigences spécifiques :

- Horaires décalés et annualisation du temps de travail